

Délibération du Conseil Municipal – 1812

Contrat de l'instituteur

L'an 1812, le 1^{er} du mois de novembre au lieu de Saône par devant nous Anselme BEZ, maire de la commune de Saône [...] s'est présenté le sieur BLANC Nicolas*, instituteur en la dite commune, nommé à la séance du département du 11 prairial an 4*, muni d'un diplôme provisoire délivré par le Recteur de l'Académie de Besançon le 1^{er} février de l'an courant [...].

Voyant que le dit BLANC a rempli ses obligations jusqu'à ce jour [...], nous lui avons fait le marché aux conditions suivantes, à savoir :

Article 1 - Le marché et convention est fait pour trois années [...]

Article 2 – Le dit BLANC instituteur sera tenu d'assister le ministre du culte dans ses fonctions du service divin, comme de chanter la grande messe [...].

Article 3 – Il sera tenu de sonner les coups de cloche pour les messes et de tous les offices qui se feront dans l'église, comme aussi l'angélus au coup du matin, du midi et du soir [...].

Article 4 – Il remontera les poids de l'horloge du clocher, la nettoiera toutes fois qu'il en aura besoin, fournira et entretiendra les cordeaux des poids, balaiera les araignées dans l'église aux grandes fêtes.

Article 5 – Il tiendra la classe toute l'année, s'il y a des enfants dans les mois d'été, dans un local convenable. Il lui sera payé pour salaire par les parents d'élèves, à savoir pour les commençants à l'alphabet 50 centimes par mois, pour ceux qui liront et écriront 75 centimes. Enfin pour ceux qui professent l'arithmétique et le plain chant, 85 centimes également par mois.

Article 6 – Enfin pour lui tenir de salaire pour ses fonctions d'instituteur, pour assister le ministre du culte, sonner et entretenir l'horloge, il est convenu qu'il lui sera payé par le percepteur de la commune, la somme de 140 francs annuellement [...].

** 11 prairial an 4 (calendrier grégorien) correspond au 30 mai 1796 (calendrier républicain)
le 1 vendémiaire an 1 correspond au 22 septembre 1792 : Proclamation de l'an I de la Première République Française*

** En janvier 1792, Nicolas BLANC avait été dénoncé pour être clérical et la Maire avait dû le renvoyer et le chasser de Saône, mais la population s'y était opposée et Nicolas BLANC avait été autorisé à rester au village*